

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 15 500 sites mis en service pour la 4G au 1^{er} janvier 2015

Maisons-Alfort, le 8 janvier 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

18 699 sites sont autorisés, dont 15 424 en service, au 1^{er} janvier 2015 pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de décembre, ce sont surtout les mises en service de sites 4G qui ont progressé (+2,7 %). Les autorisations accordées sont quant à elles en hausse de 1,3 %.

Au total, Orange et Bouygues Telecom ont mis en service l'essentiel de leurs sites 4G autorisés, respectivement 91 % et 89 % de leurs sites. Numericable-SFR et Free Mobile disposent en revanche d'un potentiel de mises en service de sites plus important : Numericable-SFR a mis en service 70 % de ses sites 4G autorisés et Free Mobile, 51 %.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

9 842 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 1,5 % sur un mois).

6 885 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 1,5 % sur un mois).

12 181 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 1,1 % sur un mois).

La 4G a commencé son déploiement Outre-Mer : 75 sites de l'opérateur OPT Nouvelle Calédonie ont été autorisés dans la bande 1 800 MHz, dont 31 sont d'ores et déjà en service.

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 40 004, dont 1 754 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 461 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 399 Outre-Mer.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'Observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires.

Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique à l'adresse www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire 2G/3G/4G »).

Au 1^{er} janvier, quatre départements ont représenté près du quart du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : Rhône, Nord, Seine-et-Marne et Finistère.

Pour plus d'informations sur la localisation des sites autorisés par l'ANFR et leur opérateur mobile : www.cartoradio.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : [@anfr](https://twitter.com/anfr)

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés (18 699).